

Projet Pédagogique d'Imagin'AMO

1. Fondation et historique de l'asbl et du service

Le service est issu d'une reconversion de l'Institut du Sacré-Cœur d'Yvoir. Un premier projet pédagogique a été conçu en 2001. Il a été affiné en 2002 avec des acteurs du réseau social gembloutois.

Les débuts officiels d'Imagin'AMO ont été effectués sur le terrain en 2003. Imagin'AMO s'est installé dans ses locaux actuels le 1^{er} juillet 2003.

Le service a été agréé en catégorie 1 le 1^{er} juin 2004 par un arrêté du gouvernement de la Communauté française daté du 14 avril 2004. A cette époque le Pouvoir Organisateur du service était l'Institut du Sacré-Cœur d'Yvoir. Fin de l'année 2005, le Pouvoir Organisateur du service change par la création de l'asbl Imagin'AMO le 7 décembre 2005. Le changement de P.O. est reconnu par la modification de l'arrêté d'agrément signée par la Ministre de l'Aide à la Jeunesse le 15 décembre 2006, il produit ses effets, anticipativement, le 1^{er} Janvier 2006.

Suite à l'obtention d'un poste APE dans le cadre du Plan Aide à la Jeunesse en 2007, puis d'un poste Rosetta en 2008, l'équipe s'étoffe et passe à 5 travailleurs.

Fin Mars 2010 Claude Hunziger part en prépension, il sera remplacé au poste de direction par Frédéric Delcorde à partir de Juin 2010.

2. Présentation générale du projet actuel

- Un nom – un logo



Le nom « Imagin'AMO » a été choisi parce qu'il rappelle l'importance de la créativité dans un projet d'aide en milieu ouvert, cela fait appel à l'imagination aussi bien pour les travailleurs que pour les jeunes à qui le projet est destiné.

Un logo accompagne le nom, celui-ci interpelle aussi sur la question de la créativité mais aussi met en perspective les 2 premières lettres des mots

composants le nom. Ces lettres ressemblent à des personnages, ce qui fait référence au fait que les individus sont au centre du projet.

Intentions générales

Imagin'AMO est un service d'aide aux jeunes qui propose par le biais d'aide individuelle et d'actions communautaires une aide spécialisée, supplétive et complémentaire aux services déjà offerts aux jeunes et leurs familles de la région gemblouoise.

Notre action se veut préventive notamment en visant à l'épanouissement du jeune dans son lieu de vie et tente d'éviter autant que possible que celui-ci ne se trouve en situation de rupture avec son environnement. Nous visons aussi le développement de l'autonomie des bénéficiaires et de leur permettre d'être les véritables acteurs de leur propre existence. Concrètement, les intervenants sociaux de l'AMO proposent une aide socio-éducative où le jeune est au centre des préoccupations ainsi que le développement d'actions communautaires en lien avec l'environnement de celui-ci et visant à l'amélioration de ses conditions de vie et des rapports avec ce qui l'entoure.

L'équipe se compose actuellement d'un poste de direction, de deux postes de travailleurs sociaux financés par l'Aide à la Jeunesse, d'un poste APE-Plan impulsion éducateur classe I et d'un poste Rosetta éducateur classe III.

Le lieu d'intervention est principalement centré sur la localité de Gembloux. Cependant du fait qu'il n'y ait pas d'autres structures d'Aide à la Jeunesse dans les communes proches de Sombreffe, La Bruyère et Eghezée, nous répondons aussi aux demandes venant de ces entités.

Rédaction et évaluation du projet pédagogique

La rédaction du projet pédagogique est de la responsabilité du directeur. Elle s'effectue en concertation d'une part avec l'équipe de l'AMO et, d'autre part avec le Pouvoir organisateur.

Le projet pédagogique est réévalué chaque année par l'ensemble de l'équipe, lors d'une réunion du conseil pédagogique.

3. Les moyens

3.1 Heures d'ouverture et de permanence du service;

Le service est ouvert tous les jours de la semaine du lundi au vendredi. L'équipe organise son travail entre 9h et 21h, mais il arrive que le personnel travaille en dehors de son horaire de base.

Les permanences ont lieu actuellement le lundi de 12h à 17h, le mardi de 16h à 18h, le mercredi de 12h à 17h et le vendredi de 9h à 13h. Cet horaire de permanence est susceptible d'être modifié en fonction des besoins des bénéficiaires du service.

Lors des fermetures du service, soir, Week End, jours fériés, ... le téléphone est dévié sur le GSM du service qui est emporté par le directeur ou un des travailleurs. Cela permet de pouvoir répondre aux situations urgentes éventuelles.

Le service reste ouvert durant les congés scolaires.

3.2 Moyens de communications internes (réunion, cahier de bord, agenda, écrits...);

Planning électronique partagé entre tous les membres de l'équipe et visible par tous, réunion d'équipe hebdomadaire, mise sur pied d'un carnet de bord dans lequel chacun est amené à écrire les événements de la journée ou les communications particulières à partager avec les autres membres de l'équipe.

3.3 Moyens de communications externes (vers le public, les partenaires...);

- Contacts avec les écoles de l'entité, animations organisées dans certaines classes
- Participation aux réseaux et coordinations sociales locales
- Site internet
- Infos et présentation du service dans la vitrine de l'AMO
- Existence d'un logo permettant une identification aisée du service
- Présence dans différents lieux stratégiques du territoire permettant le contact avec les jeunes mais aussi les parents, les familiers et les partenaires.
- D'autres moyens de communication sont à redévelopper comme des cartes de visites ou le Folder du service.

3.4 Réunions d'équipe : description, rythme, objectifs, composition, animation, ...

La réunion d'équipe est organisée chaque semaine en matinée durant au minimum 3 h. On y évoque les différents projets en cours, les suivis individuels et toutes les questions d'organisation interne. Un compte rendu est rédigé par un membre de l'équipe. Il est revu à la réunion suivante. L'ensemble de

l'équipe est présente. Elle est animée par le directeur. En cas d'absence de celui-ci un autre membre de l'équipe prend le relais de l'animation.

3.5 Description du réseau habituel du service ;

- Ecoles secondaires et primaires
- Centre Pms (Provincial, Communauté Française, Libre)
- Centre de Promotion de la Santé à l'Ecole
- Centre de Santé Mentale Provincial
- Service Jeunesse de la Commune
- Service Actions Famille – Santé de la Commune
- Plan de Cohésion Sociale de la Ville de Gembloux
- Centre Mena El Paso
- Centre de planning familial
- CPAS
- Asbl Koala – Ecole des Devoirs
- Steward
- Equipes populaires
- Comité de Quartier « Tous Vents »
- ONE
- Les Tarpan asbl
- SAJ de Namur
- Service d'Entraide Migrants
- Centre Culturel
- Centre Sportif
- Restos du Cœur
- Assistante aux victimes de la zone de Police Orneau-Mehaigne

3.6 Les locaux

Nos locaux sont implantés au 18, rue Léopold dans le centre de la Ville de Gembloux, à proximité des écoles secondaires et des axes fréquentés par les jeunes (temps de midi, sortie d'école).

Ils ont une superficie de 90 m² séparé en trois parties. A l'avant une salle de réunion et d'accueil ; puis une partie plus étroite où sont installés les bureaux de l'équipe; enfin à l'arrière une pièce séparée pour les entretiens individuels. A l'entrée, une devanture avec deux vitrines permet un affichage aisé.

4. Méthodologie de travail

4.1 Modalités des démarches proactives de contact avec la zone d'intervention

- Travail de proximité développé dans différents lieux fréquentés par les jeunes, c'est-à-dire présence des travailleurs sociaux sur le terrain dans l'espace public ou tout autre lieu stratégique de l'entité, à jour et heure fixe. Ces démarches permettent aux jeunes de l'entité de savoir quand et où rencontrer les travailleurs sociaux de l'AMO à proximité de leur lieu de vie.
- Présence au sein des écoles, dont les animations dans les classes, qui outre le contenu apporté, montrent la disponibilité du service vis-à-vis des jeunes, les qualités d'écoute de l'équipe et une attitude non-jugeante. Ces animations doivent permettre de créer du lien avec les jeunes et l'enseignant et partant, de rendre notre service identifiable et plus accessible.
- Des activités d'ordre plus collectives peuvent aussi être organisées afin de faciliter une prise de contact non stigmatisante avec le service.
- Participation à différents partenariats locaux et implication concrète dans ceux qui concernent la Jeunesse.
- Imagin'AMO est aussi un Point-Relais Infor Jeunes et SIDA, ce qui facilite l'accès du service ainsi que l'identification de la destination à un public jeune sans stigmatisation.

4.2 L'aide individuelle

Modalités et mise en œuvre de l'aide individuelle :

- références théoriques ;

Le décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse, arrêté du 2 octobre 2008 relatif aux conditions d'agrément des services d'Aide à la Jeunesse en Milieu Ouvert, le code de déontologie de l'Aide à la Jeunesse, les formations des différents membres de l'équipe,

- références méthodologiques :

- **organisation (intervenants, plages horaires, structuration du travail, évaluation,...) ;**

L'aide individuelle consiste à accompagner le jeune et/ou sa famille dans une démarche responsabilisante et développant ses capacités à agir sur son environnement. Elle vise l'épanouissement du jeune dans son milieu de vie et favorise le développement de son autonomie.

Cette aide répond à la demande du jeune lui-même ou à l'un de ses proches. Elle peut aussi être proposée par le service ou être issue d'un relais

d'un autre service de l'Aide à la Jeunesse ou de première ligne. Cependant, dans tous les cas, Imagin'AMO intervient sans mandat, la relation d'aide individuelle ne peut s'effectuer sans l'accord du jeune.

Elle est gratuite, ne comprend pas de suivi d'ordre thérapeutique.

La confidentialité est garantie, dans le respect du code de déontologie de l'Aide à la Jeunesse et des prescriptions en matière de secret professionnel.

Dans le cas d'un suivi ou d'un accompagnement du jeune ou de sa famille, un dossier garantissant l'anonymat est constitué par le travailleur social chargé de la situation. Le jeune peut, à tout moment, consulter le dossier le concernant.

L'aide individuelle comprend un travail d'écoute, une orientation, un accompagnement, un travail de médiation ou de conciliation avec la famille et son environnement (scolaire, social, culturel,...).

Le travail d'écoute signifie que le demandeur puisse s'exprimer librement sur les difficultés qu'il rencontre et que l'intervenant prenne en compte la situation dans toute sa complexité.

L'accompagnement du jeune et/ ou de sa famille dans cette relation d'aide se veut social et pédagogique. Cette relation d'aide est conçue comme une démarche participative, un travail éducatif qui vise à favoriser chez le jeune un processus d'émancipation et le développement de son autonomie au sein de son milieu de vie. L'aide individuelle vise à permettre au bénéficiaire de trouver les outils et les moyens de gérer, par lui-même, son projet de vie, en utilisant au mieux ses propres ressources ainsi que celles présentes dans son environnement. Nous souhaitons par cette action que le jeune puisse occuper sa place d'acteur de sa vie, en lui proposant des moyens d'agir sur sa situation, son environnement et son avenir. Il s'agit aussi de chercher ensemble les solutions les plus épanouissantes, les plus adaptées et les plus accessibles pour lui.

L'ensemble de l'équipe d'Imagin'AMO est concernée par le travail individuel. Les jeunes ou leurs familles peuvent venir librement exprimer une demande lors de nos permanences, lors de nos présences dans les quartiers ou lieux stratégiques de l'entité ou à d'autres moments sur rendez-vous.

L'évaluation des suivis s'effectue de manière régulière en réunion d'équipe, ce qui permet de créer un espace d'intervision entre les différents membres de l'équipe.

Pour chaque dossier ouvert d'aide individuelle, un référent fixe est désigné. Un autre membre de l'équipe est co-référent de la situation. Ceci permet d'assurer une continuité dans le suivi lors de l'absence du référent ou lors de

situations d'urgences ou exceptionnelles et facilite le recul critique et l'évaluation régulière de la situation.

- **modalités d'information aux bénéficiaires du cadre d'intervention ;**

Lors de la première rencontre, les bénéficiaires sont informés du cadre d'intervention de l'aide individuelle dans une AMO tel que défini par le code de déontologie de l'Aide à la Jeunesse et par l'arrêté du 2 octobre 2008.

- **modalités relatives à la constitution d'un dossier d'aide individuelle : composition, règles de confidentialité, modalités de clôture, ... ;**

Pour toute demande effectuée, une fiche est complétée par l'intervenant qui reçoit le demandeur. Cette fiche comprend entre autres la date, l'origine de la demande, son contenu, le type d'interventions et de démarches éventuelles qui ont été effectuées.

Si de cette demande, émerge un suivi ou un accompagnement, d'autres documents sont complétés lors de chaque rencontre notamment avec le compte rendu de la rencontre mais aussi les objectifs poursuivis.

Ces différents documents sont classés dans une farde dossier.

Les dossiers sont rangés dans une armoire classeur fermée à clés. Ils sont notifiés par des chiffres et la 1^{ère} lettre du prénom du jeune concerné afin de ne pas pouvoir être identifié par quelqu'un d'extérieur au service.

S'il le souhaite, le Jeune peut à tout moment demander la fermeture de son dossier. Des dispositions peuvent être prises d'initiative par le service en fonction de l'état de la situation afin que le jeune ne se retrouve pas en situation de danger. Le jeune est informé de ces dispositions.

Si dans un dossier, l'intervenant n'estime plus nécessaire de continuer le suivi, il en débat avec l'ensemble de l'équipe. Si celle-ci confirme son analyse, les bénéficiaires sont rencontrés afin de leur faire part de notre volonté de clôture du dossier. Les bénéficiaires ont l'opportunité de s'opposer à la fermeture du dossier.

Tout dossier clôturé peut être ré-ouvert sur demande du jeune ou de ses proches.

La constitution des dossiers de l'aide individuelle intègre les repères méthodologiques de l'administration de l'Aide à la Jeunesse.

- **modalités d'analyse globale des demandes d'aide individuelle**

Une analyse quantitative et statistique est effectuée chaque année sur les demandes reçues et les suivis effectués. Ceci afin d'alimenter notre diagnostic social.

Les critères pris en compte sont les suivant :

- Thème des problématiques rencontrées
- Origine de la demande
- Zone géographique du bénéficiaire de l'aide
- Durée du suivi
- Nombre de dossiers en cours
- Nombre de dossier ouverts
- Nombre de demandes reçues

4.3 L'action communautaire

Références théoriques :

Avis n° 50 du CCAJ, décret de l'Aide à la Jeunesse du 4 mars 1991, arrêté du gouvernement de la Communauté française du 15 mars 1999 et du 02 octobre 2008, repères méthodologiques concernant l'action communautaire de l'AAJ, Cahier pédagogique du Cridis « Action sociale et action communautaire », Catherine Bosquet « le développement communautaire : un concept, une histoire, des valeurs ».

Méthodologie :

A. Qu'est ce que le travail communautaire

L'action communautaire vise à apporter une réponse globale à des problèmes collectifs et/ou individuels, elle vise aussi à améliorer l'environnement social des jeunes. (Arrêté du 2 octobre 2008 sur condition d'agrément des services d'Aide à la Jeunesse en Milieu Ouvert)

L'action communautaire est une forme d'aide positive, elle ne se veut pas correctrice mais émancipatrice. (AMO et action communautaire, FISSAAJ, 2006)

L'action de l'AMO est complémentaire ou supplétive à d'autres types d'actions sociales.

B. Pré-requis à l'action Communautaire.

Pour le développement de l'action communautaire, il est indispensable d'avoir une bonne connaissance du contexte du territoire sur lequel l'AMO travaille, mais aussi d'apprendre à connaître les besoins et demandes des jeunes résidant sur celui-ci. Pour cela, il est nécessaire de développer différents axes de travail, qui seront des pré-requis à l'action communautaire développée par l'AMO.

1. immersion du Travailleur Social auprès des jeunes

L'immersion du travailleur social auprès du public s'effectue via un travail de proximité qui visera une présence de l'AMO de manière régulière sur les lieux de vie des jeunes.

Nous pouvons citer à titre d'exemple :

- Présence dans les quartiers ou villages
- Travail et présence au sein des écoles tant secondaires que primaires
- Lien et travail de partenariat avec le centre MENA
- Présence dans des lieux stratégiques (EDD, espaces petites enfance, ...)
- Présence lors d'évènements locaux

2. Participation à la dynamique de réseau

Une meilleure connaissance du terrain sur lequel l'AMO est appelée à développer son action, demande aussi de connaître l'ensemble des acteurs sociaux du territoire. C'est pourquoi, il nous paraît indispensable que les travailleurs d'Imagin'AMO participent à la dynamique de réseau et de coordination sociale existante sur l'entité de Gembloux, mais soient aussi en lien avec les autres acteurs de l'Aide à la Jeunesse qui interviennent sur la commune ou dans l'environnement proche (contact avec le CAAJ, SAJ, ...)

3. Réaliser un diagnostic

La réalisation d'un diagnostic permet de relever les besoins existant sur le territoire ainsi que les ressources présentes sur celui-ci. Il se base entre autres sur des rencontres avec les membres du réseau, les services publics locaux (Commune, Cpas, ...) en lien avec la question de la Jeunesse, mais aussi de contacts avec le public, jeunes et parents. Il est intéressant en outre de relever la parole des jeunes et/ou des parents pour alimenter le diagnostic et le rendre le plus vivant possible. De plus, une analyse des demandes individuelles exprimées auprès de l'AMO, mais aussi des autres acteurs Jeunesse actifs sur le territoire alimente le diagnostic.

C'est sur cette base, ainsi que suivant les demandes exprimées par les jeunes rencontrés que l'action communautaire développée par l'AMO pourra se légitimer en répondant autant que possible aux réalités de l'environnement social des jeunes de Gembloux.

C. Quels buts poursuivis ?

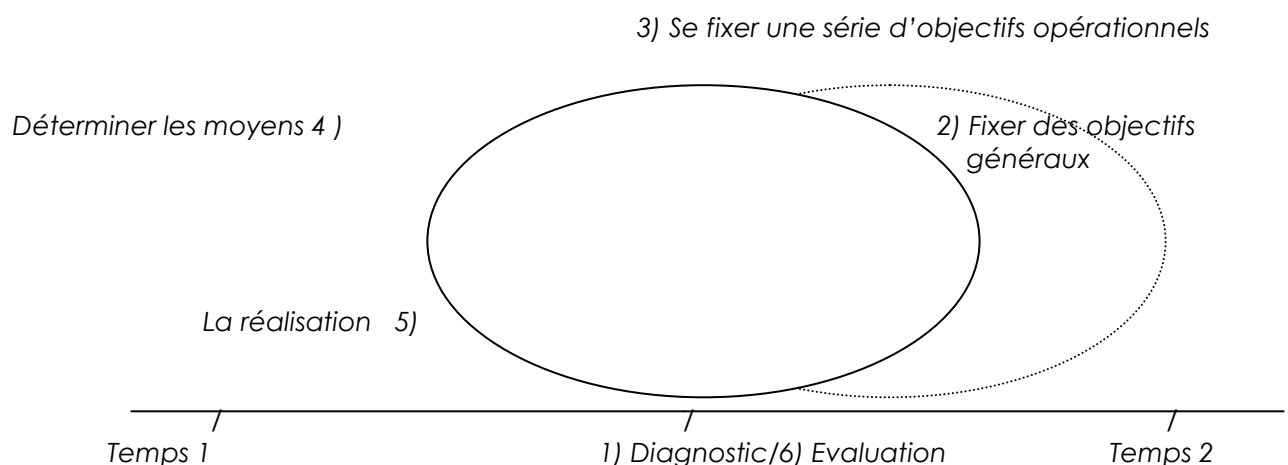
L'action communautaire que nous développons vise à permettre un questionnement sur les situations vécues, un allègement de celles-ci voire une solution par rapport à des besoins ou des problèmes évoqués sur la réalité vécue ou ressentie.

D. Mise en place et conception de l'action Communautaire

Comme nous l'avons écrit précédemment, l'action communautaire part d'une demande (et non d'une offre), parfois suscitée, et/ou des constats de besoins de la population, ici essentiellement les jeunes et/ou leurs familles.

Il est important d'éveiller la conscience des jeunes sur leur capacité d'agir sur leur environnement. Le rôle de l'AMO serait, dès lors, de soutenir le jeune dans ses démarches, de l'aider à porter sa parole à qui de droit, voire d'être un relais de ceux-ci. L'idée est de se positionner dans une dynamique positive en valorisant ce qui existe déjà. Ceci, en utilisant les ressources à la fois des jeunes et de leur entourage visés ou impliqués dans l'action communautaire, ainsi que du réseau et des acteurs sociaux présents sur le territoire.

Au niveau méthodologique, nous utilisons la boucle systématique.



Temps 1 : la situation de départ

Temps 2 : la situation telle que le groupe la souhaite au départ

Diagnostic

Evaluer l'état de la communauté à partir de nos observations, des demandes, de données extérieures (statistiques, expertises...)

Relever les besoins (différents des demandes) du quartier, du territoire

Cette étape se base sur l'analyse des demandes, des expertises...

Fixer des objectifs généraux pour le projet

Placer des priorités générales. On se situe dans l'avenir avec l'idée d'aller vers un mieux Communautaire, en tenant compte des besoins, des réalités.

Se fixer une série d'objectifs opérationnels

Chaque objectif général est subdivisé en objectifs opérationnels qui doivent être précis, palpables, concrets, avec un résultat clair. Ce sont toutes les étapes pour arriver au but.

Déterminer les moyens

Tous les moyens pratiques pour concrétiser les objectifs opérationnels facilitant la réalisation des actions, ce y compris l'établissement de partenariats avec d'autres acteurs sociaux ou Jeunesse actifs et concernés par le projet mené.

La réalisation

Les différentes actions qui concrétisent le projet.

Evaluation

Où en est-on maintenant ?

Evaluation des objectifs ; sont-ils atteints ?

Réévaluer le diagnostic, l'état des besoins, la finalité et si nécessaire recommencer la boucle...

Le travailleur social est acteur dans toutes les étapes. Idéalement, le public est aussi impliqué dans l'ensemble du processus.

Cette méthode permet de se fixer des priorités claires de travail et d'action, elle favorise aussi des moments d'évaluation réguliers.

Modalités d'élaboration des dossiers

Des fardes – dossiers reprennent les différents projets communautaires et/ou collectifs menés par l'équipe d'Imagin'AMO. Ainsi que ceux coordonnés par des partenaires et auxquels nous participons.

Ces dossiers comprennent les objectifs du projet, son origine (constat de départ), le public visé, les hypothèses d'action, les moyens mis en œuvre, les partenaires du projet ainsi que les modalités d'évaluation (critères, échancier, ...). Les différentes évaluations qui sont effectuées à propos du projet sont elles aussi jointes au dossier.

La constitution des dossiers de l'action communautaire intègre les repères méthodologiques de l'administration de l'Aide à la Jeunesse.

4.4 Références théoriques et méthodologie des éventuelles actions collectives

L'objectif des actions collectives est d'une part de nous rendre visible au public qui nous concerne, de nous faire connaître et de développer du lien, des relations de confiance avec lui. D'autre part, de répondre aux besoins, demandes et attentes de ce public. Les actions collectives servent aussi de relais, de transition à la construction d'actions communautaires.

Ces actions sont transitoires, elles sont limitées dans le temps, les missions principales de l'AMO étant de proposer une aide individuelle et des actions communautaires.

Les actions collectives sont centrées sur la pédagogie du projet qui a pour objectif de développer et/ou de restaurer une dynamique de solidarité et de prise de responsabilité entre le jeune et son environnement.

Il s'agit de projets permettant une socialisation et une valorisation de soi, susceptibles à terme d'être gérés de manière autonome par les jeunes. Mais aussi de soutenir et accompagner des projets autonomes et/ou autogérés, dans une dynamique d'éducation et d'émancipation.

Il existe une articulation entre aide individuelle, action communautaire et action collective. Ces différentes approches s'entrecroisent et visent toutes, par des biais et des moyens différents, à favoriser une appropriation de l'acte par l'acteur. Elles sont toutes animées par un objectif de prévention.